



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2020
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2020

8-14 septembre 2020

Ordre du jour et programme de travail pour 2020

Conformément à la décision 74/555 de l'Assemblée générale en date du 15 mai 2020, intitulée « Prorogation de la procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19) », par laquelle l'Assemblée a décidé que ses organes subsidiaires pourraient prendre des décisions au moyen d'une procédure d'approbation tacite, le Comité des conférences a approuvé l'ordre du jour provisoire annoté de sa session d'organisation de 2020 au moyen d'une procédure d'approbation tacite qui a pris fin le 4 juin 2020. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour de la session de fond, pour approbation par le Comité sur la base d'un ordre du jour provisoire annoté proposé par le Secrétariat ([A/AC.172/2020/L.1](#)).

À sa 556^e séance, le 9 septembre 2019, le Comité a décidé que la session de fond de 2020 se tiendrait du 8 au 14 septembre 2020. Le Secrétariat tiendra une réunion d'information le 2 septembre 2020 en prévision de la session de fond. D'autres réunions peuvent être programmées à la demande des États Membres.

Toutes les questions relatives à la gestion des conférences découlant des mandats contenus dans les résolutions de l'Assemblée générale sur le plan des conférences seront examinées dans le rapport du Secrétaire général ([A/75/89](#)), lequel sera publié avant la session de fond. Des statistiques et d'autres données pertinentes seront présentées sous forme de renseignements complémentaires.

Ordre du jour

1. Ouverture de la session.
2. Organisation des travaux.
3. Discussion générale :
 - a) Calendrier des conférences et des réunions ;
 - b) Utilisation des ressources affectées aux services de conférence ;
 - c) Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence ;



- d) Questions touchant la documentation et les publications ;
 - e) Questions relatives aux services linguistiques.
4. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2021.

Annotations

1. Ouverture de la session

2. Organisation des travaux

Au paragraphe 20 de la section II.A de sa résolution [57/283 B](#), l'Assemblée générale a encouragé le Comité à maintenir à l'étude les règles régissant la participation d'observateurs à ses travaux.

3. Discussion générale

a) Calendrier des conférences et des réunions

Le projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021 sera établi en application des paragraphes 1 à 11 de la section I de la résolution [74/252](#) de l'Assemblée générale sur le plan des conférences, en date du 27 décembre 2019.

Le Secrétariat préparera un récapitulatif des demandes de dérogation au calendrier des conférences et réunions approuvé pour 2020 présentées entre les sessions, accompagné d'informations sur toute décision prise par le Comité.

Le Secrétariat fera rapport sur les demandes reçues conformément au paragraphe 15 de la résolution [47/202 A](#) de l'Assemblée générale et au paragraphe 7 de la section I de la résolution [40/243](#) de l'Assemblée pour que le Comité se prononce sur celles-ci.

Documentation

Projet de calendrier révisé des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2021 ([A/AC.172/2020/L.2](#)) (à paraître)

Lettre adressée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session par la présidence du Comité des conférences ([A/75/___](#))

b) Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément aux paragraphes 12 à 34 de la résolution [74/252](#) de l'Assemblée générale.

Documentation

Une analyse statistique de l'utilisation prévue et effective des services d'interprétation mis à la disposition de tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, dans les quatre centres de conférence, sera communiquée au Comité sous forme de renseignements complémentaires.

c) Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément aux paragraphes 35 à 46 de la résolution [74/252](#) de l'Assemblée générale.

d) Questions touchant la documentation et les publications

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément aux paragraphes 47 à 87 de la résolution [74/252](#) de l'Assemblée générale.

e) Questions relatives aux services linguistiques

Le Secrétariat fera rapport sur la question conformément aux paragraphes 88 à 122 de la résolution [74/252](#) de l'Assemblée générale.

4. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2021

Le Comité adoptera son projet de rapport pour 2020 et le projet de résolution sur le plan des conférences et en recommandera l'adoption par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session. Il approuvera les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2021.
